LA RONCE DIMANCHE 24 MARS 2019 à partir de 9H00

Inscription en ligne : <http://inscriptions.traildelaronce.fr>

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Prénom : |
| Année de naissance : | Sexe : |
| Adresse : | |
| Code Postal : | Ville : |
| Téléphone : | Email : |
| Club : | Licence : |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Trail ( entourer l’épreuve) | | Marche Nordique (entourer l’épreuve) | |
|  |  |  |  |
| 8 km | 16 km 24 km | 8 km | 14 km |
|  |  |  |  |
| 9 € | 12 € 15 € | 6 € | 12 € |
| Cadet à Master | Junior à Master | Cadet à Master | Junior à Master |

Trail en DUO: Un gars, une fille

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Nom : |
| Prénom : Sexe : F / M  Sexe : M | Prénom : Sexe : F / M |
| Année de naissance :  Adresse : | Année de naissance Adresse : |
| CP : Ville : | CP : Ville : |
| Téléphone : | Téléphone : |
| Email : | Email : |
| Club : Licence : | Club : Licence : |
| Entourer l’épreuve choisie Duo 8km : 16 € Duo 16 km : 22€ | |

Autorisation parentale pour les coureurs mineurs âgés d'au moins 16 ans :

Je soussigné(e) responsable légal de autorise   
mon fils, ma fille à participer à la course La Ronce qui aura lieu le Dimanche 24 Mars 2019 dans les conditions fixées par le règlement SIGNATURE :

Je joins à mon bulletin d'inscription la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Pour les titulaires Licence FSCF, FSGT et UFOLEP mention Athlétisme, joindre la photocopie de la carte licence. Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses.

Date : Signature(s)REGLEMENT LA RONCE DIMANCHE 24 MARS 2019

L'association JOG'NATURE organise le Dimanche 24 Mars 2019 à RONCHEROLLES SUR LE VIVIER, un trail de 24 kms départ à 9H00, un trail de 8 et 16km, départ à 9H30, ouverts à tous les concurrents licenciés ou non (Seniors, Masters, Juniors et Cadets), une marche nordique de 8km non chronométrée et une de 14 km, départ 9H35 ouverte à tous les concurrents licenciés ou non suivant les distances autorisées.

Formule Duo « Un gars, une fille » sur les distances du Trail 8 km et 16 km.

Le chronomètre sera arrêté à 12H30.

INSCRIPTIONS : Par courrier jusqu'au 22 Mars 2019 (Toute inscription reçue sans le règlement ne sera pas prise en compte) En ligne jusqu’au 22 Mars 2019 à 20h00 sur le site <http://www.traildelaronce.fr>. Pas d’inscription possible le dimanche 24 Mars 2019 . Sur chaque inscription 2€ reversés à une association solidaire

Nombre de concurrents limité à 500

CONDITIONS DE PARTICIPATION: Conformément à l’article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :soit d’une **licence sportive FFA ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation), soit d’un **certificat médical de non « contre-indication » à la pratique de la course à pied en compétition ou de la marche nordique en compétition**, datant de moins d’un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Le certificat sera conservé par l'organisateur à titre de justificatif en cas d'accident. Aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence). La marche nordique de 8 km, non chronométrée est ouverte suivant les distances autorisées sans présentation obligatoire d’un certificat médical. Une autorisation parentale sera demandée pour les coureurs mineurs non licenciés ou pour les coureurs mineurs licenciés courant à titre personnel.

ACCUEIL : Salle la Pépinière de Roncherolles/Vivier. Vestiaires et sanitaires : dans le cadre du plan vigipirate un contrôle des sacs pourra être effectué. Parkings voitures à proximité.

RETRAIT DES DOSSARDS : À la Salle de la Pépinière le Samedi 23 Mars 2019 de 14h00 à 17h00 et le jour de la course à partir de 7h30 Salle la Pépinière.

DEPART : Route de l’église (devant la Halle) pour l’ensemble des épreuves. Départ différé de 5mn pour la marche nordique. Suivre panneau indicateur à partir de la Pépinière.

PARCOURS : Circuit balisé et sécurisé essentiellement sur chemins sur 8. 14,16 et 24km. Aucun accompagnateur vélo non accrédité n’est autorisé sur le parcours. Les participants à la formule duo s'engagent à franchir la ligne d'arrivée ensemble.

RAVITAILLEMENT : À l’arrivée pour le 8 km Marche et Trail. Un ravitaillement à mi-parcours sur le 14 km, 16 km et 24 km

DROIT À L’IMAGE : L’acceptation de ce règlement vaut autorisation expresse pour les organisateurs de la Ronce ainsi que leurs ayant droits tels que ses partenaires et médias pour l'utilisation faite des images (fixes ou audiovisuelles) prise lors de la participation à la Ronce ou le concurrent apparait sur tous supports pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur.

RECOMPENSES : Un lot à chaque participant. Après l’arrivée du dernier concurrent dans chaque épreuve, récompenses aux 3 premier(e)s H et F au scratch et au premier de chaque catégorie, non récompensé au scratch. Tirage au sort de gros lots après l’arrivée du dernier concurrent de la Ronce.

ASSURANCE SECOURS ET SECURITE : Les organisateurs sont couverts par une police d’assurance responsabilité civile souscrite auprès de MAIF pour la durée de l’épreuve.  Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement. L’organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d’accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l’entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

La sécurité et l’assistance médicale des participants est du ressort de l’organisateur qui met en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires.

En cas de force majeure, d’événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l’organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d’annuler l’épreuve. Les participants devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs. Aucun remboursement d’engagement ne sera effectué.

RESULTATS : Les résultats seront affichés dans la salle de la Pépinière par épreuve dès l’arrivée du dernier participant. Sur notre site internet <http://www.traildelaronce.fr> le 24/03/19 après 21H

IMPORTANT : chaque participant **déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les clauses et** s'engage : à respecter l'environnement, à ne jeter aucun détritus sur son passage et à porter assistance à tout coureur en difficulté.

Bulletin à renvoyer pour le 22/03/19 à : Eric MEZZANI , 51 allée du Closeau, 76160 RONCHEROLLES SUR LE VIVIER Tél : 06-52-72-98-86 Chèque à l'ordre de : JOG'NATURE

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l’objet d’un traitement

informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant,

veuillez nous contacter en adressant un message à contact@traildelaronce.fr